

Règlement particulier du tournoi de St Rémy sur Avre

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 1601529
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFDaD et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence 2016-2017 à l'inscription.
4. Les joueurs des catégories d'âge minime, cadet, junior et vétérans peuvent participer si leur niveau leur permet de se confronter à des joueurs seniors.
5. Les matchs seront organisés par poules dans sa phase préliminaire, puis en élimination directe.
6. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions sont remboursés. Après le tirage au sort, ils ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans les autres cas, les droits d'inscriptions ne sont pas remboursés.
7. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
8. Les décisions prises par le juge-arbitre sont sans appel.
9. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
10. Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre de leur date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) et accompagnées du règlement.
11. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les tableaux de deux catégories différents en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories.
12. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'heure prévue.
13. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés à titre indicatif.
14. Tout joueur peut s'inscrire dans deux tableaux maximum: combinaison simple et mixte impossible.
15. Les classements seront pris en compte 15 jours avant la date du tirage au sort soit le 4 février 2017. Un joueur peut s'inscrire dans le tableau correspondant à son classement ou dans le tableau immédiatement supérieur, mais si son classement monte au moment de la prise en compte, il sera automatiquement basculé dans le tableau supérieur.
16. Le volant plumes sera obligatoire à partir des joueurs classés D, facultatif pour le P. Un joueur P rencontrant un joueur D devra jouer en plumes. En cas de litige, les volants officiels de la compétition seront les MAVIS 300 pour les P et les RSL Grade 3 pour les classés D et plus. Des volants seront en vente dans la salle. Ils seront à la charge des joueurs.
17. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
18. Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Une chambre d'appel sera mise à la disposition des joueurs.
19. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf après accord express du juge-arbitre.
20. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, les joueurs en chambre d'appel, leurs entraîneurs ou coachs, les membres du comité d'organisation et le juge-arbitre.
21. Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré "FORFAIT"
22. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.
23. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
24. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique physique et psychique de l'athlète est prohibée.
La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton)
25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
26. Toute inscription au tournoi implique l'adoption du présent règlement.